

Plan local de sauvegarde

Commune de Latour 31310

Tel: 05 61 90 22 48

email: mairie.latour31@gmail.com

Etabli le 25 novembre 2024

ARRETE MUNICIPAL n° ____ du ___ portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de LATOUR

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, (autres risques à préciser);

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE:

Article 1er: Le plan communal de sauvegarde de la Commune de LATOUR est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de HAUTE GARONNE

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de HAUTE GARONNE .

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à LATOUR, le ______

Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date
	Rédaction définitive, modification des noms et contacts des personnes référentes	25/11/2024

SOMMAIRE

1 – Identification des risques sur la commune page -05-1.1 – Liste des aléas 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux - Établissements sensibles - Populations nécessitant une attention particulière - Autres vulnérabilités 2 – Organiser la réponse communale page -08-2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma) 2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma) 2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale 2.4 – Organisation de l'alerte - Liste des contacts pour la préfecture - Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique 2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement 3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés page -15-3.1 – Moyens humains 3.2 – Moyens matériels page-17-4 -Annexes: 4.1 - Annuaire de crise 4.2 - Fiches actions 4.3 - Plans / cartographie 4.4 – Modèles de documents

4.5 - Exercice

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels:

- Tempêtes
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à sécheresse et réhydratation des sols
- Coulées de boue, inondations
- Feux de forêts et broussailles
- Canicule
- Explosion

Aléas technologiques :

- Nuages toxiques
- Accident nucléaire

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

Nombre d'habitants de la commune : 77 habitants au recensement INSEE 2019

80 habitants au dernier recensement INSEE du 1er janvier 2021

Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit (à la date de l'établissement du document):

- Jeanoto: 2
- ♦ La Hille d'en bas : 2 secondaires
- Coubet: 2 secondaires
- Mothes: 6
- **♦** Bellevue : 1
- Lacanaou: 1
- Coutens: 3
- ◆ Alba : ?
- Las Coumettos: 5
- **♦** LaHille : 4 + 4 secondaires
- Solehar: 3
- La grange :2
- Cammarty: 2

- ♦ Bordeneuve: 1
- ♦ Roujollo: 1
- ♦ La Bourdasso : 2
- **♦** Tartaing : 2
- Primoulas Nico : 3
- Primoulas Gilbert : 3
- Primoulas Johana: 1
- Primoulas petite maison : ?
- ♦ Haget Annick: 2
- ♦ Haget Cedric: 2
- Berduc: 4
- Colline: 1
- ♦ Le moulin : 2
- L'Oustal: 1
- Madame et Lamotte : 2
- Mairie : 1
- Petite maison : 2
- Campourras le riche : 1
- Mataly d'en haut Picard : 2
- **♦** La Forge : 1
- Mataly d'en bas : 2
- Cardayre : 2
- Campourras labordo : 1
- Les Hirondelles : 2 secondaires
- La communion d'en haut : 1
- La communion d'en bas : 8
- ♦ Salamou: 2

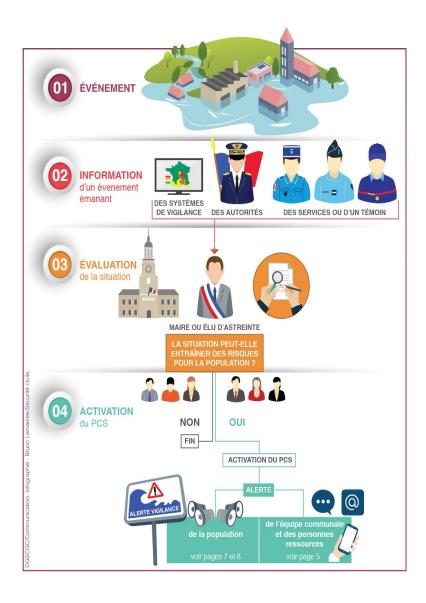
soit 89 résidents sur la commune dont 10 en résidence secondaire soit 79 résidents permanents au 25/11/2024

Population nécessitant une attention particulière						
Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,) aucune sur la commune						
Nom	adresse	8		Personne à prévenir	Obs.	
Personnes sous assi	istance médicale ou b	énéficiaires de so	oins			
Nom	adresse	2		Personne à prévenir	Obs.	
Bima Clément	16 route des crêtes, la Bourdasso,	05 61 90 42 92	06 86 79 45 01	Bima Jean Pierre	Hospitalisation à domicile	
Personnes isolées e	t/ou sans moyens de l	ocomotion				
Nom	adresse	8		Personne à prévenir	Obs.	
Amans Paulette et Jean	1, impasse de Mellé, la petite maison	05 61 90 22 55		Mairie	Personnes très âgées, bénéficiaires de l'APA	
Stanley Philip	2 impasse de Camo Leono, la Forge	05 61 90 44 78		Mairie	Personne malade et isolée, parlant mal le français	
Gerecke Serge	7, impasse de Mangane, Coutens	05 61 97 59 10		Mairie	Personne seule, multipathologies	
Scapin Marino	La communion d'en haut	09 52 87 52 05		Mairie et son fils Michel Scapin: 06 62 02 41 88	Personne âgée, seule	
Autre cas						
Nom	adresse	8		Personne à prévenir	Obs.	
Pluquet Jocelyne	3, Impasse de Mellé, Campourras le Riche		06 86 22 28 22	Mairie	Personne seule	

2 – Organiser la réponse communale

2.1 - Modalités d'activation du PCS

2.2



Organisation du dispositif communal

Le maire : Directeur des Opérations de Secours

Madame MENER Emilie 25 61 90 22 48 mairie

1: 06 87 48 20 87

N.

1^{er} adjoint : Monsieur THIBAUD Gérard. **★: 07 82 61 15 48**



Coordination des moyens et des actions

Titulaire : madame MENER Emilie 2: 05 61 90 22 48

1: 06 87 48 20 87

Suppléant 1 : monsieur THIBAUD Gérard : 07 82 61 15 48
Suppléant 2 : monsieur ROESING Hans : 05 61 90 39 34

1: 06 52 88 42 52

Localisation de la cellule de crise : Salle des fêtes de Latour (PCC*)

2: 05 61 90 22 48 **2**: 06 87 48 20 87 **2**: 07 82 61 15 48

mails mairie:

mairie.latour31@gmail.com mairie-latour2@wanadoo.fr

mail du maire

emily.mener@gmail.com

* Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

6: 06 87 48 20 87

1: 06 52 88 42 52

Suppléant soutien : monsieur MEFFERT Immanuel 2: 05 61 90 03 18

Responsable <u>logistique</u>: monsieur CABANAC Cédric **1:06 38 36 02 71** Suppléant logistique: monsieur BELVISO Mehdi **1:06 31 35 56 15**

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours	Annexe n° 1
Fiche Coordinateur des moyens et des actions	Annexe n° 2
Fiche Alerte de la population	Annexe n° 3
Fiche Soutien des populations	Annexe n° 4
Fiche Responsable logistique	Annexe n° 5
Fiche secrétariat	Annexe n° 6

2.4 – Organisation de l'alerte

SCHÉMA D'ALERTE DES MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE

TÉMOINS DE L'ÉVÈNEMENT, AUTRES SIGNAUX, VIGILANCE, ETC.

INFORME, PRÉVIENT, SIGNALE

SAPEURS - POMPIERS POLICE/GENDARMERIE SERVICES DE L'ETAT



PERSONNE DISPONIBLE POUR LA MAIRIE

(hors heures ouvrables)

INFORME

SERVICES DE LA MAIRIE (pendant les heures ouvrables)

INFORME

MAIRE OU ÉLU RESPONSABLE

- Évaluation de la situation et de la nécessité de déclencher le PCS
- Si décision de déclenchement du PCS, demande de lancer l'alerte



PERSONNE DISPONIBLE POUR LA MAIRIE

(hors heures ouvrables)

CONTACTE ET MOBILISE

SERVICES DE LA MAIRIE (pendant les heures ouvrables)

CONTACTE ET MOBILISE

PERSONNES MEMBRES (DU PCC) DE LA CELLULE DE CRISE



MISE EN PLACE ET ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE AU PCC

Liste des contacts pour la préfecture					
Nom – prénom du destinataire					
P rof.	2 Dom.		@		
1-Maire: Mme MENER I	1-Maire : Mme MENER Emilie				
		06 87 48 20 87	emily.mener@gmail.com		
2- Adjoint : Mr THIBAUI) Gérard				
		07 82 61 15 48	gerard.thibaud@hotmail.fr		
3- Secrétaire de mairie : Mme CAILLAT Chloé					
		06 75 40 46 76	chloecaillat@gmail.com		

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population :** tempête, canicule, nuage toxique,...
- une partie de la population: inondation, incendie, explosion,...

Alerte générale				
Moyens	Lieu	Obs.		
Cloches de l'église	Eglise du village	Sous l'autorité du maire		
Groupe Watsapp, SMS		Sous l'autorité du maire		

Personne relais : <u>Belviso Mehdi</u> , 7 impasse du Valier, Primoulas	Quartier/Lieu dit/ Hameau	Liste de contacts : Familles Belviso,
/ impasse du vanei, Frimoulas	Primoulas, Berduc,	Hofmann/glover, Cabanac
1 : 06 31 35 56 15	Tartaing, la Bourdasso	Cedric, Chassain-Dubois, Mener, Chatterjee, Bima, Cabanac Aurelie, Raffit
Personne relais : Hervé	Quartier/Lieu dit/	Liste de contacts :
Cabanac, 7 route du Village	Hameau	Familles Vandromme, Nougues,
1 : 06 74 62 08 05	Village est : Colline, le Moulin, Loustal, Madame, Place des Pyrénées, Petite maison, Campourras le riche	Cabanac Alain, Cabanac Rose, Cabanac Hervé , Dejean Franck, Amans, Pluquet
Personne relais : Picard Jacques	Quartier/Lieu dit/ Hameau	Liste de contact Familles Picard, Buannic,

1 : 07 80 49 93 30	Village ouest :, Mataly d'en haut et bas, La forge, Cardayre, Campourras la bordo, les Hirondelles	Stanley, Duc, Rosso, Senac
Personne relais : Roesing Hans, 1, impasse des Communions 2: 05 61 90 39 34 2: 06 52 88 42 52	Quartier/Lieu dit/ Hameau Les Communions, Salamou	Liste de contact Familles Roesing, Scapin, Brasseur, Farin, Demay, Dupont Philippe et Michèle
Personne relais : Anger Olivier, 8, route des Crêtes, La Grange : 06 03 25 29 73	Quartier/Lieu dit/ Hameau Route des crêtes: Bordeneuve, Cammarty, la Grange, Soleihar, Lahille, Las Coumettos	Liste de contact Familles Dupont Pierre, Broussin, Anger, Amiot, Bordallo, Meffert, Dedes/Loubet
Personne relais : Thibaud Gérard, 4157 route des Vallons, Mothes 2 : 07 82 61 15 48	Quartier/Lieu dit/ Hameau Bellevue, Lacanaou, Coutens, Mothes, Caubet, Jeanoto	Liste de contact Familles Zilbermann, Fournes, Gerecke, Thibaud, Pineau, Mattes, Pigot

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau : Pas de risques sur la commune	Personne relais : : : : : : : : : : : : : : : :	Liste des rues concernées
Evenement usine PPI : Pas de risques sur la commune	Sirène : Personne relais : : : : : : : : : : : : : : : : :	Liste des rues concernées
Evènement ne touchant qu'une partie de la commune, appeler la personne référente chargée du quartier		

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche réflexe – annexe n°4)

Lieux d'accue	eil de la populatio	on					
Type de bâtiment /	Nom du responsable	Surface ou	Particularité du site	Fonctions possibles			
adresse	/	capacité		Accueil	Couchage	Restauration	Equipem ents
Salle des fêtes du village sur la place du village	MENER Emilie : 05 61 90 22 48 et	50 m ²	Boîte à clefs dans les sanitaires ou à retirer en mairie	50 personn es	oui	oui	WC en accès libre et Cuisine disponible
Église	06 87 48 20 87	100 m ²	Clefs à retirer en mairie	100 personn es	oui	non	aucun

Matériels à prévoir			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
20 Tables	Local technique de la mairie	Mme le maire	Clefs du local technique à
20 Bancs et 15 chaises	Local technique de la mairie	Mme le maire	retirer en mairie

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement					
Nom	2 :	:	Obs.		
DUC Jean Christophe	05 61 90 44 09	07 83 65 30 54	3 retraités de		
DUPONT Philippe	05 61 97 17 53	06 87 47 95 54	Police/gendarmerie		
DUPONT Pierre	05 61 90 66 19	06 08 75 63 12			

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales				
Nom	adresse	2 : 1:	Domaine de compétence	
Bordallo Alice	5 route des crêtes LaHille d'en haut	06 72 72 89 32	Infirmière	
Abadie Nelly	9 rue Mage, 31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 08 89	Mèdecin	
Bonel Sarah et Jean	52 rue des Ollières 31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 43 37	Médecin	
Maillol Marc	Route de Latour, 31310 Montesquieu Volvestre	05 61 90 41 26	Mèdecin	
Pharmacie Borredon Esterle	Montesquieu Volvestre	05 61 90 40 04	Pharmacie	

LANGUE	NOM	ADRESSE	2 : (:
ANGLAIS/INDI	Chatterjee Angshu	19 route des crêtes, Tartaing	06 37 74 51 73
ANGLAIS/ALLEMAND	Meffert Immanuel	4 route des crêtes, Las Coumettos	05 61 90 03 18
ALLEMAND	Roesing Hans et Brigit	1 impasse des communions, « la communion d'en bas »	05 61 90 39 34 06 52 88 42 52

Responsables d'association					
Type d'association	nom	adresse	2 :		
Association de chasse de Latour	Paredes Baptiste	Le pont à Bax 31310	05 61 90 48 42 06 35 32 45 37		

Personnes ressources			
Nom	adresse	2 :	Compétences particulières
Cabanac Hervé	Village	06 14 97 02 26	Conducteurs de travaux publics
Cabanac Cédric	Haget	06 38 36 02 71	Conducteurs de travaux publics
Belviso Mehdi	Primoulas	06 31 35 56 15	Permis poids lourds

3.2 – Moyens matériels

Véhicules						
Détenus par la commune : aucun						
Détenus par un particulier						
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	responsable / propriétaire	Obs.	
Camion benne			Haget	Cabanac Hervé et Cédric		
Pelles mécaniques			Haget	Cabanac Hervé et Cédric		

Matériels divers						
Détenus par la commune : néant						
• Détenus pa	r un pa	ırticulier				
Type de matériel	Nbre	Localisation	responsable / propriétaire	Obs.		
Matériel d'élagage		2 place des Pyrénées	Franck Dejean : 05 61 97 64 81			
Groupe électrogène	1	4 route des crêtes, « las Coumettos »	Immanuel Meffert : 05 61 90 03 18			
Tout type de matériel agricole	Le mai	re fera appel aux a e en cas de sinistro	agriculteurs de la commune pour mettre à d	lisposition tout type de matériel		

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	2 / 6	Obs.
Préfet	Pierre André Durand	05 34 45 34 45	
Sous préfet	Jean Luc Blondel	05 34 46 38 08	
Président du conseil général	Sébastien Vincini	05 34 33 32 31 et 06 15 88 17 60	
Maire commune Montesquieu Volvestre	Frédéric Bienvenue	05 61 98 43 43	
Maire commune de Bax	Jean Marc Manfrein	05 61 87 14 41	
Maire commune de Lapeyrère	Carole Delor	05 61 90 23 52	
Maire commune de Meras	Liliane Descuns	05 61 69 65 41	
Maire commune de Loubaut	Ramon Bordallo	O5 61 69 80 76	
Président de la Communauté de Communes du Volvestre	Denis Turrel	05 61 90 80 70	
Responsable voierie de la Communauté de Communes	Didier Morere	05 61 90 80 74 06 17 74 92 86	
Responsable pool routier Cazères	Kevin Ribet		
Directeur Général des services du pays du sud Toulousain	Cédric Sillitto	05 61 97 30 34	

Membres du conseil municipal						
Nom	2 / 1 prof.	2 / d dom.	Obs.			
MENER Emilie		Port: 06 87 48 20 84	Maire			
THIBAUD Gérard		Port: 07 82 61 15 48	Adjoint			
MEFFERT Immanuel	Dom: 05 61 90 03 18		Conseiller			
ROESING Hans	Dom: 05 61 90 39 34	Port: 06 52 88 42 52	Conseiller			
BELVISO Mehdi		Port: 06 31 35 56 15	Conseiller			
CABANAC Cédric		Port: 06 38 36 02 71	Conseiller			
AMIOT Marie		Port: 06 21 87 03 07	Conseillère			

Personnels administratifs et techniques de la commune					
Nom	2 / 1 prof.	☎ / ₫ dom.	Obs.		
CAILLAT Chloé		Port : 06 75 40 46 76	Secrétaire de mairie		
DEDES Fanny		Port : 06 16 67 09 78	Agent technique		

Annuaire des services			
Services	heures ouvrables	2 / astreinte	Obs.
Préfecture :	9h-12h et 14h-16h du lundi au vendredi	☎ ⋅05 34 45 34 45	
Sapeurs-pompiers :		2 -05 61 90 90 10 et le 112 ou le 18	
Police / Gendarmerie :	mardi : 8h 12h mercredi et vendredi : 16h 18h	17 2 ·05 61 90 40 17	
SAMU		15	
Direction départementale des territoires (DDT de Toulouse)	Du lundi au vendredi : 14h-16h30	☎ ⋅05 81 97 71 00	
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Du lundi au jeudi ; 9h30-11h30 et 14h-16h Vendredi : 9h30-11h30 et 13h30- 15h30	2 05 61 15 39 99	
Agence régionale de la santé (ARS)	Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h	2 05 34 30 24 00	
Conseil général : • cabinet	Du lundi au vendredi : 8h45-12h15 et 13h45-	☎ 05 34 33 32 31	

• direction du secteur routier de Cazeres 16h45

Opérateurs			
Nom	2 / 1 prof.	2 / astreinte	Obs.
Electricité : • EDF.	☎ 09 72 67 50 31	service d'urgence dépannage électricité ENEDIS	
Distributeur eau potable SMDEA et Réseau assainissement (SPANC)	2 05 61 04 09 00		
Ramassage ordures : Communauté de Communes du Volvestre : Mme Claire Prats	2 05 61 90 99 60 3 06 03 02 44 43		

Divers			
Nom	🕿 / 🕻 prof.	2 / astreinte	Obs.
Ambulances Montesquiviennes	2 05 61 90 46 12		
Société BTP : entreprise SAS CCTP (Cabanac Cédric)	06 38 36 02 71		
Société élagage : Dejean Franck	06 74 62 08 05		

Lieux publics						
Nom	🕿 / 🕻 prof.	2 / astreinte	Obs.			
Salle polyvalente/mairie	2 05 61 90 22 48					

4.2- Fiches réflexe

Fiche 1 : Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Fiche 2: Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche 3: Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

Fiche 4: Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- ighthalia Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

Fiche 5: Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche 6 : secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau postes téléphoniques ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions

4-3 Plans / cartographie

- Plan de la commune
- Zones à risque
- Circuits d'alerte
- **3** ...

4.4 – Modèles de documents

Arrêté de réquisition

Le maire de la commune de
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,
Considérant : (l'événement) survenu le à heures
Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.
Vu l'urgence : à expliciter le plus possible,
Arrête:
Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.
Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.
Article 3: La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (X heures, voire jours.)
Article 4: [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.
Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.
Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.
Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée àet transmise à M. le Préfet.
Article 8 (exécution): Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait àleleLe maire,

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale

	Le Maire de
Code Général des Collectivités Territoriales,	Vu les articles L.2212-1 et suivants du
Vu le Code de la Voirie Routière,	
Vu	survenu le
Considérant quesécurité publique ;	constitue un danger pour la
A R	RETE
Article 1er : L'accès à la voie communale n°	est interdit jusqu'à nouvel ordre.
Article 2: Les riverains de la voie devront laiss interdisant l'accès à la portion de voie endommagé	er leur véhicule en stationnement devant les barrières e.
	affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la rsonnes directement concernées (riverains de la voie).
Article 4: Monsieur le Commandant de la Brigade chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution	de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont on du présent arrêté.
Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adress - Préfet du Département - Commandant de la Brigade de Gendarmerie - Président du Conseil Général - Directeur Départemental des Services d'Incendie Pour exécution chacun en ce qui les concerne.	
	Fait à, le
	I e Maire

Main courante

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

Page :..../.....

4.5 – Exercices

Historique des exercices					
Thème de l'exercice	Observation				